

Réforme de l'assurance chômage : ARNAQUE pour les chômeurs LEURRE pour les agents

Objectif atteint par le gouvernement pour cette réforme : 3.4 milliards d'euros d'économie grâce à une diminution drastique du droit à l'indemnisation et une baisse du montant des allocations. Une nouvelle fois, le gouvernement s'attaque aux chômeurs au lieu de s'attaquer au chômage.

- Pour prétendre à une indemnisation, il faudra avoir travaillé **6 mois sur 24 mois** contre 4 sur 28 actuellement. Ce sont donc près de 300000 personnes qui vont être exclues du régime d'assurance chômage.
- **La notion de salaire mensuel moyen** (le revenu total gagné sur un mois), en tant que base de calcul de l'indemnisation, au lieu du salaire journalier de référence va entraîner une diminution de ressources pour nombre d'allocataires. Les travailleurs les plus précaires, cumulant des contrats courts, vont être lourdement impactés.
Le gouvernement ose même détourner la revendication légitime "à travail égal, salaire égal" en « à travail égal, allocations égales ». L'allocation pourrait ne plus se calculer en fonction du salaire. 1^{ère} étape vers un forfait ?
- La **dégressivité** fait son grand retour pour les chômeurs ayant des « revenus du travail supérieurs à 4500 euros brut » : ils perdront 30% de leur allocation au 7^{ème} mois d'indemnité.
- **Restriction de l'accès aux droits rechargeables** : le déclenchement de nouveaux droits passe de 1 à 6 mois de travail. Autant dire mission impossible pour beaucoup de chômeurs.

Ni M. Bassères, ni Mme Penicaud ne vont devoir gérer la détresse sociale qui va découler de cette réforme qui vise à exclure de nombreux usagers du régime d'assurance chômage.

Et Pôle Emploi dans tout ça ?

Développer une nouvelle offre de service ? Avec quel moyen ?

Dans sa lettre, envoyée à tous les agents, le Directeur Général se félicite et annonce fièrement la mise en œuvre de 2 demi-journées d'accompagnement intensif pour l'inscription des DE, le développement des POE...s'ajoutant à une charge de travail déjà trop élevée.

D'après le gouvernement, « *cette évolution sera rendue possible par l'arrêt de la diminution des effectifs enclenchée depuis 3 ans, une modernisation de pôle emploi (gain de productivité), la baisse du chômage et le recrutement pour 3 ans de 1000 agents supplémentaires* ». Qu'entend Mme Pénicaud par gain de productivité. Nous allons devoir travailler plus ? Ce n'est pas possible.

1000 postes en plus ?

Notre DG et certaines organisations syndicales sont prêts à sabrer le champagne. On aurait gagné ?! Rappelons qu'en 2018-2019, **en 2 ans, 3000 postes ont été supprimés**, principalement dans les agences. Le gouvernement aujourd'hui prévoit de recruter **1000 CDD longs pour 3 ans**. Le compte n'y est pas. La quantité de travail en agence ne fait qu'augmenter : nos portefeuilles explosent et le manque d'effectifs en GDD génère des retards considérables et des conflits.

Ni M. Bassères ni Mme Pénicaud ne vont absorber la masse de travail supplémentaire qui va nous être imposée.

Pour la CGT cette réforme n'est pas une surprise

Tous ces éléments étaient annoncés dans la proposition n°10 du rapport CAP 22.

Sorti en octobre 2018 ce rapport prévoyait l'adaptation des effectifs de pôle emploi au taux de chômage, le **recrutement de CDD pour servir de variable d'ajustement et la privatisation toujours croissante de la mission d'accompagnement**. La future convention tripartite nous dira la suite...

- **Recrutement massif d'agents sur l'accompagnement, l'indemnisation et les fonctions support**
- **Réinternalisation de l'ensemble de nos missions**
- **Augmentation des rémunérations**
- **CDIisation des tous les CDD**
- **L'arrêt du contrôle et des pressions sur notre activité...**

Pour la CGT le combat continue ! Rejoignez-nous ! syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr